

# LIGUE GRAND EST TAEKWONDO et D.A.

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Tomblaine le 27 septembre 2023.



A tous les Clubs Affiliés de la Ligue Grand Est

## Objet : Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Grand Est de Taekwondo et D.A qui se déroulera :

**Samedi 28 octobre 2023**  
**à partir de 9h**  
**à la Maison Régionale des Sports**  
**13 rue Jean Moulin à Tomblaine**

Nous vous rappelons que les présidents des clubs ou leurs représentants devront **se présenter avec leur passeport sportif fédéral à jour (licence 2023 /2024)**.

L'A.G. est réservée exclusivement aux Présidents de clubs ou leurs représentants, les membres du Comité Directeur et membres de l'Équipe Technique Régionale (E.T.R.).

Programme et ordre du jour de l'AGO :

### **9h Vérification des passeports et pouvoirs**

### **9h30 – Assemblée Générale Ordinaire**

#### Ordre du jour AG Ordinaire :

1. Rapport moral du président
2. Rapport Financier
3. Rapport d'Activités
4. Intervention des personnalités invitées
5. Présentation du calendrier sportif
6. Questions diverses (à envoyer minimum 7 jours avant l'A.G. au siège de la Ligue)

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

**Mohammed EL KAMEL**

Président Ligue Grand Est

Taekwondo et D.A.



Ligue Grand Est de Taekwondo et Disciplines Associées  
Maison Régionale des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 Tomblaine



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Ligue Grand Est de Taekwondo et D.A Du 28 octobre 2023

### POUVOIR

Je soussigné Mme/Mlle/M .....  
.....

Président du Club de Taekwondo .....  
.....

N° d'affiliation (indispensable) .....  
.....

Donne pouvoir à Mme/Mlle/M .....  
.....

qui accepte le mandat pour représenter le Club lors de l'Assemblée Générale du  
**28 OCTOBRE 2023** et de voter sur les questions figurant à l'ordre du jour.

*Pour demeurer valable, le présent mandat doit être accompagné de la photocopie des pages de garde et de la page où se trouve collé le timbre-licence de la saison 2023-2024 du passeport sportif du Président mandant.*

*Le mandataire doit présenter son **passport sportif fédéral à jour (licence 2023 /2024)** lors de l'AG.*

Date..... Fait à .....

Signature du Président Mandant

Signature du Mandataire